



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :**

QUE lors de l'assemblée ordinaire tenue le 7 août 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 11610-2018 CONCERNANT LA  
CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA  
RÉALISATION ET LA RÉNOVATION D'INFRASTRUCTURES  
HORS SOL**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 23<sup>e</sup> jour d'août 2018.

Jacques Arsenault  
Greffier